



Déclaration FSU 77 au CDEN Bilan de rentrée 2021 du 19 octobre 2021

Partie Second degré

La rentrée est cette année marquée par le manque de dotations pour accueillir tous les collégiens dans des conditions normales et équitables. La DSDEN n'a pas eu les moyens de créer les divisions nécessaires lorsque les effectifs dépassaient 30 élèves par classe sur un niveau.

Ce sont seulement 12 heures qui ont été accordées à ces collèges alors que l'horaire réglementaire d'une classe est de 29 heures. La direction se défait de ses responsabilités et renvoie la décision aux collègues. Ces derniers n'ont plus que le choix de :

- soit mobiliser la dotation d'autonomie pour créer une classe et éviter des effectifs surchargés, ce qui prive les autres niveaux de moyens pour l'accompagnement des élèves ou pour des options;
- soit avoir des effectifs surchargés.

La gestion de la pénurie est de fait renvoyée aux enseignants sur le terrain.

En cette rentrée, comme tout au long de l'année scolaire dernière, le remplacement des enseignants n'est pas assuré dans le second degré. C'est aussi le cas des congés maternité, qui peuvent être anticipés, comme des arrêts maladie longue durée. Des élèves n'ont pas eu de cours pendant presque toute l'année, y compris dans des classes à examen. Le rectorat ne recrutait plus de contractuel pour ces suppléances. Telle était la réponse faite par les DPE aux chefs d'établissement.

En cette rentrée, les mêmes carences se renouvellent. Des professeurs n'ont toujours pas été affectés : toujours et encore les restrictions budgétaires et le renvoi aux enseignants sur le terrain de la pénurie.

Le rectorat espère que des enseignants acceptent quelques heures supplémentaires ponctuelles pour des remplacements partiels non satisfaisants. Encore faut-il que des enseignants l'acceptent et en aient la possibilité dans leur emploi du temps déjà surchargé en heures de cours.

Après un an et demi de pandémie, le ministre a pour la deuxième année consécutive déclaré que la rentrée était la plus normale possible en faisant abstraction des conséquences de la crise sanitaire sur les élèves, des décrochages pour de multiples raisons dont ceux d'origine psychologique. Plutôt que de créer des postes pour rattraper les retards scolaires, ce ministre continue d'en supprimer alors que le nombre d'élèves dans le second degré ne cesse d'augmenter. Quant à la crise sanitaire, le ministre est systématiquement en retard dans la mise en œuvre, incapable de remédier aux urgences du moment. Les tests ont été attendus pendant presque un an avant d'arriver sur le terrain. La politique sanitaire « tester, tracer, isoler » a donc mis longtemps avant d'être effective. Quant à la campagne de rentrée sur la vaccination dans les écoles, elle constitue un ratage dû à l'impréparation et à la précipitation. Très peu d'inscrits de fait, le délai de retour des familles était trop court pour qu'une véritable campagne puisse être organisée auprès des élèves et des familles.

Heureusement, le taux d'incidence du virus baisse. Elèves, parents et personnels peuvent entrevoir les prochaines semaines avec moins d'inquiétude et d'anxiété. Souhaitons qu'une nouvelle vague ne survienne pas.

Les carences en personnel AESH sont criantes. Nous reviendrons sur cette thématique ultérieurement.

Cette situation est analogue pour les référents et référentes ULIS en collège. Elles ne sont pas remplacées, elles aussi, pour un congé maternité. L'année dernière, la DSDEN n'annonçait aucun remplacement. Qu'en est-il pour cette année scolaire ?

Les élèves à besoin éducatif particulier font les frais de ces manquements. Il s'agit alors d'intégration forcée dans les classes sans accompagnement spécifique à la hauteur des besoins. Nous sommes encore loin de l'inclusion et de la bienveillance affichées dans la communication officielle, de la DSDEN au ministère.

Le constat est le même pour les vies scolaires des lycées et des collèges. Depuis des années, le nombre d'AED surveillants affectés aux collèges de Seine et Marne reste stable alors que les effectifs d'élèves scolarisés ont fortement augmenté. Comparé aux deux autres départements, le nombre de Conseillers Principaux d'Education affectés dans un établissement en rapport avec le nombre d'élèves est plus faible en Seine et Marne. Ces différentiels sont d'autant plus marqués qu'une bonne partie des élèves vient en transport scolaire, reste au collège toute la journée et déjeune à la cantine, en particulier dans la partie rurale de notre département. Les petits collèges sont nettement défavorisés par ce « barème ».

Enfin, nous attirons l'attention sur le manque de personnels infirmiers, d'assistance sociale, de médecine scolaire et de médecins des personnels. Non seulement le nombre de postes est insuffisant mais beaucoup ne sont pas pourvus.

En conclusion, cette rentrée dans le second degré révèle une nouvelle fois le manque chronique d'enseignants, de personnels de surveillance et pluri-catégoriels dans notre département qui est l'un des moins bien pourvu en France. La FSU demande un plan d'urgence pour la Seine et Marne.

Les moyens existent, le ministre de l'Éducation Nationale a rendu 600 millions au ministre du budget.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention sur deux projets qui concernent à la fois le conseil départemental, la DSDEN et le rectorat.

Premier point :

Nous avons appris la création d'emplois médiateurs par le conseil départemental en vue de palier le manque de surveillants. Douze emplois seraient prévus, un par district, affectés dans les collèges « chauds », mais susceptibles de se rendre dans les autres collèges du district. Si nous partageons l'analyse sur le déficit en AED, la FSU est opposée à ce type d'emploi par le département. La surveillance est de la compétence de l'état et non du conseil départemental. La loi et la réglementation l'affirment clairement. Dans ces conditions, comment un personnel de statut départemental pourrait intervenir à côté du service vie scolaire, composé des surveillants et piloté par un ou deux conseillers principaux d'éducation, sous l'autorité du chef

d'établissement. Le rôle d'un CPE n'est pas d'encadrer un personnel de statut départemental ni d'assurer la liaison avec lui, surtout si cette personne est présente de manière aléatoire dans le collège. Ce médiateur jouerait-il un rôle de concurrent à celui du CPE ? Comment accorder ces deux missions dans le cadre de la réglementation actuelle ? De plus, si un incident avec un ou plusieurs élèves survenait en présence entre autres de ce médiateur, la responsabilité engagée serait-elle celle de l'État ou du conseil départemental, notamment en cas de blessures d'élèves ou de personnels ?

D'autre part, l'effectif de 12 est sans commune mesure avec les besoins des 128 collèges du département. Cela relève plus de la communication que de l'efficacité sur le terrain. La FSU demande de renoncer à ce projet. Elle demande que l'État remplisse entièrement les missions qui lui incombent.

Ministère, rectorat et DSDEN doivent affecter tous les personnels nécessaires au bon fonctionnement des vies scolaires.

Second point :

La FSU émet le même type de questions sur la réglementation concernant le projet d'expérimentation de l'ouverture des CDI de deux collèges au public en dehors des heures scolaires. Le CDI est le Centre de Documentation et d'Information du collège. Là encore nous partageons la nécessité d'accès à la culture du public dans les territoires les plus isolés de Seine et Marne. Mais, dans le cadre du plan vigie pirate, comment concilier la circulation de personnes extérieures dans le collège avec la sécurité ?

La responsabilité du chef d'établissement serait de fait engagée. En général, le CDI est au centre du collège et n'est donc pas en accès direct depuis l'extérieur. Enfin, quelle garantie en cas de dégradation ou de perte de matériels ou de livres ? Quelle responsabilité du professeur documentaliste en charge du CDI ? Quel partage de responsabilité avec un agent du département ?